

# grille des spécifications ville de val bélair

1123 01 01  
feuille 3/3  
VB-315

cette grille fait partie intégrante du règlement d'urbanisme no. VB-126-77

authentifiée ce jour 30-11-1977 le maire..... le secrétaire-trésorier.....

ZONES NO

CLASSES DES USAGES PERMIS	SPÉCIFICATIONS								ZONES NO		
	77	78	79	80	81	82	83	84	74.1	10.1	
10 AGRICULTURE, FORESTAGE, PÊCHE											
agriculture 11		██	██	██	██	██	██	██			
forestage et pêche 12		██	██	██	██	██	██	██			
20 MINES, CARRIÈRES, PUIXS DE PÉTROLE			██								
30 INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES											
lourdes 31											
artisanales 32											
autres 33								██			
40 COMMERCES											
de gros 41									██		
d'alimentation 42									██		
de vêtements et marchandises générales 43									██		
de spécialités 44									██		
de l'automobile 45								██			
50 SERVICES											
commerciaux 51									██		
personnels 52									██		
professionnels 53									██		
financiers, administratifs 54									██		
éducatifs 55									██		
60 TRANSPORTS, COMMUNICATIONS, UTILITÉS PUBLIQUES											
transports 61									██		
autres transports 62									██		
entreposage 63									██		
communications 64			██	██			██		██		
utilités publiques 65	██		██	██			██		██		
70 USAGES COMMUNAUTAIRES											
de culte 71									██		
d'éducation 72									██		
de santé et de bien-être 73									██		
d'administration publique 74									██		
80 ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS											
de plein air de grande envergure 81	██	██	██	██	██	██	██		██	██	
de récréation et de sports 82	██	██	██	██	██	██	██		██	██	
de divertissement et d'éducation 83	██	██	██	██	██	██	██		██	██	
90 RÉSIDENCES											
unifamiliales 91		██			██			██	██	██	
bifamiliales 92		██			██			██	██	██	
multifamiliales 93									██	██	
communautaires 94									██	██	
saisonnnières 95			██	██			██				
maisons mobiles 96											
EXCLUSIONS	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS (en plus de l'article 12)										
DOMINANCE	résidentielle (R)										
	commerciale et de service (C)										
	industrielle (I)										
	agricole et/ou forestière (A)										
	d'usages communautaires (S)										
de loisirs (L)											
NORMES D'IMPLANTATION	NORME SPÉCIALE		8	notel-6	6-8	8	8	6-8	10-11	3 NOTE 7	
	voir l'article no.16										
	hauteur (en étages) maximum		2	2	2	2	2	2	3	3	
	minimum		1	1	1	1	1	1	1	1	
	nombre maximum de logements par bâtiment		2	1	1	2	1	1	2	20	8
	coefficient d'occupation (rapport plancher/terrain)		0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	1.0	0.75
marge de recul avant		20'	30'	30'	30'	30'	30'	50'	20'	20'	
CRITÈRES DE PERFORMANCE	CLASSE A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	
	CLASSE B										
	CLASSE C										
TYPES D'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	TYRE A		A	A	A	A	A	A			
	TYRE B										
	TYRE C										
	TYRE D										

NOTES 1 Toute implantation commerciale devra avoir façade sur le Boulevard Pie XI  
 2 La marge de recul avant est de 30' en bordure du Boulevard Pie XI  
 3 La marge de recul avant est de 30' en bordure du Boulevard Industriel  
 4 Toute implantation résidentielle devra avoir façade sur la rue de la Montagne ou Jean Gauvin  
 5 La marge de recul avant est de 30' en bordure de la route de l'Église  
 6 Seules les gravières O87 en propriété publique seront autorisées dans le groupe 20  
 7 Aucun accès sur la rue du Collège

amendement le 3 décembre 1979 règlement no. VB - 172 - 79 par ZONE 74.1 amendement le règlement no. par  
 7 mai 1979 VB - 151 - 79 ZONE 10.1